



Commission Administrative Paritaire des Secrétaires administratifs

Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 6 Décembre prochain.**

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

Le gouvernement a le projet de raboter les prérogatives des CAP. C'est pourquoi il faut être très nombreux à voter aux élections CAP pour faire la démonstration que les personnels sont attachés au Statut Général et notamment "à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière", qui est de la compétence des CAP.

Pourquoi voter pour la CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2014 la CGT, qui recueille 23,08 % des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale.** Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2014, la CGT-Culture a confirmé sa place **de première organisation syndicale** avec 37,75% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail, ils sont proches de vous.

Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- *Au refus de titularisation, à la prolongation de stage*
- *A la promotion interne*
- *A la mutation*
- *Au détachement*
- *A la démission*
- *A l'entretien professionnel (recours)*
- *A la mise à disposition, la mobilité*
- *Au refus de formation*
- *Aux sanctions disciplinaires*

La détermination de la CGT-Culture à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les personnels, vigilants et mobilisés. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications au Ministère de la Culture ; vous défendez et faire valoir les valeurs de la Fonction Publique et les missions du service public culturel qu'elle porte haut et fort.

Voter CGT-Culture, c'est vouloir renforcer le pouvoir d'agir de vos représentants du personnel en CAP, contre l'arbitraire, et pour la justice et la transparence !

Etat des lieux du corps des secrétaires administratifs du Ministère de la Culture par vos élus CGT

Le corps des secrétaires administratifs du Ministère de la Culture compte actuellement 1088 membres ce qui représente une nette augmentation par rapport à ce qu'il était au début du précédent mandat.

Cette évolution positive, rendue possible grâce à la venue par détachement de nombre de SA d'autres administrations et à l'organisation de concours externes et internes, ne doit néanmoins pas cacher le fait que notre corps reste sous-dimensionné au regard à la fois des besoins réels des services et de la taille des corps administratifs de catégorie A et C.

Le repyramidage de la filière administrative, véritable arlésienne du mandat qui s'achève, si souvent promis et jamais mis en place, semble avoir été enterré pour de bon sous les assauts d'Action Publique 2022.

Que nous reste-t-il pour permettre à nos agents d'obtenir un juste positionnement, en lien avec leurs fonctions ? La promotion de corps de C en B ?

La dernière CAP nous a permis de promouvoir 42 adjoints administratifs, un record (la moyenne annuelle étant de 20 à 25) mais qu'est-ce au regard des 1300 adjoints promouvables ? Une goutte d'eau !

Le découragement et la démotivation qui en résulte va de pair avec la détérioration croissante des conditions de travail et un sentiment de manque de reconnaissance de l'administration pour les efforts accomplis et les sacrifices consentis.

La gestion directe qui découle directement d'Action Publique 2022 annonce haut et fort la casse du statut général des fonctionnaires, la généralisation de l'externalisation et de la fin programmée du Service Public.

Or, les exemples d'externalisation nous montrent que face à certaines missions, nous sommes plus efficaces grâce à notre expérience, notre intelligence et à notre engagement citoyen.

Dans nos services émiettés sur le territoire, dans des services à effectif souvent trop réduit, nous nous retrouvons bien souvent en difficulté : on nous demande plus de travail, plus d'expertise, plus d'investissement. On nous impose des outils informatiques divers et buggés qui ne nous facilitent pas la tâche.

Plus encore, le mépris affiché pour les fonctions support passées au laminoir ne peut que nous inquiéter pour l'avenir de nos missions et de notre gestion personnelle.

Le train continu de réformes menées à marche forcée sans égard pour le travail ni même la santé de nos agents, les réorganisations, fusions et, sans doute bientôt, restructurations de services entiers, tout cela concourt à instaurer un état de souffrance au travail endémique et généralisé.

Face à cela et au lieu de la considération et la reconnaissance, même symbolique de notre travail, de notre métier, on ne nous promet que le maintien du gel de la valeur du point, le report de l'application du PPCR et l'augmentation des prélèvements !

Que dire du CIA, système opaque et injuste auquel nous sommes totalement opposés et de la mise en place des groupes RIFSEEP, discutables mais impossible à discuter.

Ce même RIFSEEP tend à réduire les possibilités de mobilité, surtout si on y rajoute les effets de la multiplication des sites rémunérés sur titre 3 et de la difficulté qu'il y a à passer du titre 3 au titre 2 alors même que nous sommes tous agents titulaires du MC.

Avec l'émiettement du pouvoir d'achat, l'absence de perspective d'évolution de carrière et des souhaits de mobilité de plus en plus difficiles à réaliser, à quoi doit-on s'attendre à l'approche d'une réforme des retraites dont nous ne savons rien encore mais qui s'annonce douloureuse ?

Ne verrons-nous pas nombre des nôtres, découragés et désabusés, préférer partir à la retraite vite avec peu que de subir une réforme de plus et, dans cette optique, que sera-t-il fait pour garantir la continuité de nos missions dans le respect de ceux qui s'engagent quotidiennement pour leur réussite.

Malgré tout cela, ne nous décourageons pas, ne nous laissons pas isoler ni diviser !!!

Vos élus CGT se sont efforcés de faire reconnaître vos droits et votre travail en défendant avec opiniâtreté vos dossiers lors des promotions, des mutations, des refus de temps partiel ou de formations, etc. Nous constatons que notre action a eu des effets notables mais que nos efforts et notre attention ne doivent pas se relâcher !

Revendications de la CGT :

1. La reprise du processus de repyramidage de la filière administrative sans lequel le déséquilibre constaté entre les fonctions exercées et la catégorie d'appartenance ne pourra être corrigé.

2. La hausse des taux promus / promouvables afin de permettre à nos agents de construire une vraie carrière et non de stagner au sein de leur grade des années durant pour finalement n'obtenir une promotion qu'à quelques mois de la retraite, sorte de "bâton de maréchal" bon marché pour l'administration au regard du gain dérisoire pour le lauréat.

3. La garantie de la mobilité pour les fonctionnaires du MC. Nous n'accepterons pas que la déconcentration des actes de gestion ne crée de blocage systématique dans les souhaits légitimes de mutation de nos agents ni que ce ne soit la porte ouverte à la contractualisation massive de nos services et établissements publics.

Nous vous rappelons le rôle déterminant de vos élus dans la défense de vos droits.

Voter CGT Culture c'est vous donner les moyens de poursuivre les négociations et de gagner de nouveaux droits.

**Attention, la présente profession de foi ne peut pas servir de bulletin de vote.
Votre voix doit être exprimée au moyen du matériel électoral transmis par le
Secrétariat général.**

LES ELUS DE LA CGT-Culture S'ENGAGENT :

Chaque candidat(e) à l'élection d'une CAP porte les valeurs et les positions de la CGT; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élu(e) ; il/elle met en œuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.

Chaque candidat présenté par la CGT-Culture s'engage ainsi :

DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION

- à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
- à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
- à lutter contre les décisions arbitraires.
- à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS

- à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
- à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
- à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE

- à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
- à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

Vos candidats CGT

La CAP des Secrétaires administratifs est composée de 6 titulaires et de 6 suppléant.e.s

Secrétaire Administratif de classe exceptionnelle

- 1 Marie-Louise MORAN - ENSA Lyon
- 2 Alexis HEBER-SUFFRIN - SRH
- 3 Marie-Noëlle FRANCHINO Bpi
- 4 Nicole MAGNIER - ENSA Marseille

Secrétaire Administratif de classe supérieure

- 1 Alex Carole BOZIN ISAAC - DAC Martinique
- 2 Patricia SKORUPKA - Musée du Louvre
- 3 Dominique FOURNIER - DRAC Ile-De-France
- 4 Lionel JOUIN- ENSA Bretagne

Secrétaire Administratif de classe normale

- 1 Isabelle GONZALEZ - MuceM
- 2 Jennifer LELIEVRE - ENSA Paris Val-De-Seine
- 3 Albert RANGUIN - Drac Ile-De-France
- 4 Sandrine DELACROIX - SRH

VOTEZ ET FAITES VOTER CGT-Culture

AVANT LE 6 DECEMBRE 2018 !